



INDRE-ET-LOIRE

*Liberté
Égalité
Fraternité*

RECUEIL DES ACTES
ADMINISTRATIFS SPÉCIAL
N°37-2021-05005

PUBLIÉ LE 10 MAI 2021

Sommaire

Préfecture d'Indre et Loire / DCL

37-2021-04-27-00001 - Arrêté préfectoral modifiant l'arrêté préfectoral du 29 décembre 2020 portant nomination des membres des commissions de contrôle chargées de la régularité des listes électorales dans les communes du département d'Indre-et-Loire (2 pages)

Page 3

Préfecture d'Indre et Loire

37-2021-04-27-00001

Arrêté préfectoral modifiant l'arrêté préfectoral du 29 décembre 2020 portant nomination des membres des commissions de contrôle chargées de la régularité des listes électorales dans les communes du département d'Indre-et-Loire

PRÉFECTURE D'INDRE-ET-LOIRE
DIRECTION DE LA CITOYENNETÉ ET DE LA LÉGALITÉ

BUREAU DE LA RÉGLEMENTATION GÉNÉRALE, DES ÉLECTIONS ET DES ASSOCIATIONS

Arrêté préfectoral modifiant l'arrêté préfectoral du 29 décembre 2020 portant nomination des membres des commissions de contrôle chargées de la régularité des listes électorales dans les communes du département d'Indre-et-Loire

La Préfète d'Indre-et-Loire, Chevalier de l'Ordre National du Mérite,
VU le code électoral, notamment ses articles L. 19 et R. 7 à R. 11 ;
VU le décret du 29 juillet 2020 portant nomination de Mme Marie LAJUS en qualité de préfète d'Indre-et-Loire ;
VU les modifications demandées par les maires des communes de Chaveignes, Cinq-Mars-la-Pile, Cormery, Descartes, Esvres-sur-Indre, Limeray, Morand, Saint-Cyr-sur-Loire, Saint-Nicolas-de-Bourgueil et Savonnières ;
CONSIDÉRANT qu'il convient de nommer, dans chaque commune, les membres des commissions de contrôle chargées de la régularité des listes électorales pour une durée de trois ans et après chaque renouvellement intégral du conseil municipal ;
SUR proposition de Madame la Secrétaire Générale de la Préfecture d'Indre-et-Loire ;

ARRÊTE

ARTICLE 1 – L'arrêté préfectoral du 29 décembre 2020 est modifié comme suit :

- Annexe moins de 1000 habitants et plus de 1000 habitants selon l'article L.19 VII du code électoral :

Arrondissement de CHINON
commune de CHAVEIGNES :

conseiller municipal	délégué de l'administration	délégué du tribunal judiciaire
sans changement	LIBREAU Nicole	sans changement

commune de SAINT-NICOLAS-DE-BOURGUEIL : M. CARRÉ Jean-Pierre devient suppléant du conseiller municipal, Mme HUET Jeanine.

Arrondissement de LOCHES
commune de CORMERY : Mme TROUVÉ Béatrice devient suppléante du conseiller municipal M. LACROIX Rémy.
commune de LIMERAY :

conseiller municipal	délégué de l'administration	délégué du tribunal judiciaire
MOREAU Grégory	CIMBAULT Hubert	BREUSSIN Jean-Jacques

commune de MORAND :

conseiller municipal	délégué de l'administration	délégué du tribunal judiciaire
sans changement	sans changement	sans changement
suppléante : HENTZIEN Emilie		

Arrondissement de TOURS
commune de SAVONNIERES :

conseiller municipal	délégué de l'administration	délégué du tribunal judiciaire
sans changement	CHAIGNEAU Gilbert	sans changement

- Annexe commune 1000 habitants et plus :

Arrondissement de CHINON
commune de CINQ-MARS-LA-PILE :

conseiller municipal liste 1	conseiller municipal liste 1	conseiller municipal liste 1	conseiller municipal liste 2	conseiller municipal liste 2 ou 3
sans changement	sans changement	sans changement	sans changement	sans changement
suppléant : sans changement	suppléant : sans changement	Suppléante : sans changement	suppléant : DAVID Marie-Laure	suppléant : POUGET Jean-Luc

Arrondissement de LOCHES

commune de DESCARTES :

conseiller municipal liste 1	conseiller municipal liste 1	conseiller municipal liste 1	conseiller municipal liste 2	conseiller municipal liste 2 ou 3
sans changement	VEAUVY Nicolas	BARREAU Alain	sans changement	sans changement

Arrondissement de TOURS

commune d'ESVRES-SUR-INDRE :

conseiller municipal liste 1	conseiller municipal liste 1	conseiller municipal liste 1	conseiller municipal liste 2	conseiller municipal liste 2 ou 3
sans changement	sans changement	KELLOGG Odette	sans changement	sans changement

commune de SAINT-CYR-SUR-LOIRE :

conseiller municipal liste 1	conseiller municipal liste 1	conseiller municipal liste 1	conseiller municipal liste 2	conseiller municipal liste 2 ou 3
sans changement				
suppléant : sans changement	suppléant : sans changement	suppléante : TOULET Annie	suppléant : sans changement	

ARTICLE 2 – La Secrétaire Générale de la Préfecture d'Indre-et-Loire, les maires des communes de Chaveignes, Cinq-Mars-la-Pile, Cormery, Descartes, Esvres-sur-Indre, Limeray, Morand, Saint-Cyr-sur-Loire, Saint-Nicolas-de-Bourgueil et Savonnières, sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au recueil des actes administratifs de la Préfecture d'Indre-et-Loire.

Fait à TOURS, le 27 avril 2021

Pour la Préfète et par délégation,

La Secrétaire Générale de la Préfecture

Signé : Nadia SEGHIER